

**L'An DEUX MIL ONZE
et le Vingt Deux Mars
à Vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

**PRESENTS : Mme CALLENAERE -BRUGIRARD F. - Mlle ROUX M -Mrs
PERRIN R - PHILIPPON M- BORDIN P- DURAND G- G PION G- BUTIN N-
COHAS D - CROZET G-**

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M PION Gérard

5-2011

Objet : Construction d'un préau couvert.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il serait opportun de prévoir la construction d'un préau couvert, afin de permettre aux associations, restaurateurs, familles, touristes...de profiter d'un abri lors de l'organisation de leur manifestation.

A cette fin, la commission bâtiment a missionné, avec l'accord du conseil, un architecte : M CREMONESE afin d'effectuer des plans ainsi qu'une estimation quantitative.

Le conseil municipal est invité à analyser ces différents documents.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide :

- de prévoir la construction d'un préau couvert
- de solliciter une dotation d'Etat auprès de M Le Préfet dans le cadre de la DETR 2011 sur l'opération « aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes », en s'appuyant sur l'estimatif de M. CREMONESE, Architecte d'un montant HT de **36950.00 €** en y ajoutant les honoraires de M CREMONESE s'élevant à **1200.00 € Ht.**
- de prévoir la dépense sur le budget 2011 de la commune
- charge Monsieur le Maire de monter le dossier de financement.
-

6-2011

Objet : Augmentation des heures travaillées de Mme DULAC Marie Joëlle

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de prévoir une augmentation du temps de travail de Mme DULAC Marie Joëlle, Adjoint technique, étant donné les projets réalisés par la commune :

-rénovation d'une salle de plus de 20 m2, création de toilettes...pour accueillir la bibliothèque municipale

-création de massifs de fleurs demandant beaucoup d'arrosage en période estivale.

Mme DULAC est d'accord pour assurer plus d'heures à la commune de St Marcel d'Urfé.

Il propose que soit ajoutées à son contrat 2 heures de plus par semaine.

Où l'exposé et après en voir délibéré, le conseil municipal unanime :

- accepte que le temps de travail de Mme DULAC Marie Joëlle soit augmenté de 2 heures par semaine.
- souhaite que ce temps de travail de « 2 h » soit annualisé afin que Mme Dulac puisse assurer un arrosage soutenu, en été, des massifs de fleurs.

7-2011

Objet : Acquisition de mobilier pour équiper la nouvelle salle mise à disposition pour la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle une précédente réunion de conseil où il avait été décidé d'affecter la deuxième salle de la mairie pour l'installation de la bibliothèque municipale.

La rénovation de la salle étant terminée, il convient de prévoir de l'équiper. La commission bibliothèque a rencontré plusieurs entreprises habilitées à meubler les bibliothèques et a fait établir différents devis.

Une subvention peut être sollicitée auprès du conseil général

Après étude de ces devis, le conseil municipal délibère et retienne à l'unanimité l'entreprise **Denis PAPIN Collectivités pour un montant de : 5247.95 €HT.**

Il charge Monsieur le Maire de monter un dossier de financement auprès du Conseil Général.

8-2011

Objet : convention d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque communale

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque départementale du Conseil Général de la Loire apporte son concours au bon fonctionnement de la bibliothèque communale par :

- le prêt régulier de documents,
- des conseils techniques,
- des actions de formation à destination des salariés et bénévoles de la bibliothèque,
- des actions d'animation

Ce concours est subordonné à la signature d'une convention de partenariat qui précise les conditions d'octroi des aides techniques et financières du Conseil Général pour le développement de la lecture publique dans le département de la Loire.

Dans ce cadre la bibliothèque de notre commune pourrait être classée en catégorie 4.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une médiathèque de catégorie 4 avec le Conseil Général de la Loire.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une médiathèque de catégorie 4 avec le Conseil Général de la Loire.

9-2011

Mise à disposition matériel informatique

Monsieur le Maire rappelle les aménagements envisagés dans le cadre d'une extension du service de la bibliothèque aux usagers.

L'informatisation devra permettre de doter la bibliothèque d'un poste dédié à la consultation à l'Internet et aux services du site de la Médiathèque départementale (consultation du catalogue, réservations en ligne).

Dans le cadre de son plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil général de la Loire propose aux communes la mise à disposition d'un poste informatique dédié à la consultation par le public du site de la Médiathèque départementale et des services qu'il propose.

Cette dotation est conditionnée à l'engagement de la commune à disposer d'une ligne internet Haut débit dans le local de la bibliothèque et à assurer la maintenance du poste.

A l'issue de cette mise à disposition pour une durée de quatre ans, le matériel informatique concerné deviendra propriété de la commune.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser :

- A signer une convention spécifique de mise à disposition de matériels informatiques par le Conseil Général de la Loire.
- A prendre toutes dispositions pour la mise en place d'une ligne internet Haut Débit

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire

- A signer une convention spécifique de mise à disposition de matériels informatiques par le Conseil Général de la Loire.
- A prendre toutes dispositions pour la mise en place d'une ligne internet Haut Débit

10-2011

Objet : création d'un poste emploi permanent de 6 h : service technique

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de prévoir une augmentation horaire du poste d'adjoint technique en CDI occupé par Mme DULAC Marie Joëlle, étant donné les projets réalisés par la commune :

-rénovation d'une salle de plus de 20 m², création de toilettes...pour accueillir la bibliothèque municipale

-création de massifs de fleurs demandant beaucoup d'arrosage en période estivale.

Pour ce faire, il convient de créer un poste à TNC de 6 heures et après consultation du CTP Monsieur le Maire propose de supprimer le poste de 4 h.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

- créer un poste- emploi permanent : adjoint technique- à TNC de 6h /semaine
- de supprimer le poste de 4 h après avis du CTP

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

<u>Objet des délibérations</u>
5-2011 : Construction d'un préau couvert
6-2011 : Augmentation des heures travaillées de Mme DULAC Marie Joëlle
7-2011 : Acquisition de mobilier pour équiper la nouvelle salle mise à disposition pour la bibliothèque municipale
8-2011 : convention d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque communale
9-2011 : Mise à disposition matériel informatique
10-2011 : création d'un poste emploi permanent de 6 h : service technique

<u>Nom/ prénom des conseillers</u>	<u>Signature</u>	<u>Observations</u>
<u>BORDIN PATRICK</u>		
<u>BUTIN NICOLAS</u>		
<u>CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE</u>		
<u>COHAS DIDIER</u>		
<u>CROZET GUY</u>		
<u>DURAND GILLES</u>		
<u>PHILIPPON MARC</u>		
<u>PION GERARD</u>		
<u>ROUX MARYLINE</u>		
<u>PERRIN RAYMOND, Maire</u>		